

SilverSaver 1000[®] Informations réglementaires

INSTRUCTIONS DE MONTAGE

Pour obtenir des conseils sur le montage du produit, veuillez consulter le guide de l'utilisateur disponible à l'adresse suivante : www.getsilversaver.com

CONSIDÉRATIONS DE SÉCURITÉ

- Tenez hors de portée des enfants, car les petites pièces présentent un risque d'étouffement.
- Ne mutilez pas les piles.
- Éliminez les piles conformément aux réglementations locales.
- Chargez le détecteur uniquement suivant les instructions du manuel.
- Ne jetez pas le produit ou les accessoires au feu.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Déclarations de la Commission fédérale des communications (FCC) (le cas échéant)

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règles de la FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences nuisibles, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles de provoquer un fonctionnement indésirable.

Partie 15.105 REMARQUE : cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites imposées aux appareils numériques de classe B, conformément à la partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre des fréquences radio et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, peut causer des interférences nuisibles aux communications radio. Cependant, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière. Si cet équipement provoque des interférences nuisibles à la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en éteignant et en allumant l'équipement, l'utilisateur est encouragé à essayer de corriger les interférences en prenant une ou plusieurs des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne de réception.
- Augmenter la distance entre l'équipement et le récepteur.
- Brancher l'appareil sur une prise de courant d'un circuit différent de celui auquel le récepteur est raccordé.
- Consultez le revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté pour obtenir de l'aide.

DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ POUR LE CANADA

Ce produit est conforme aux spécifications techniques applicables du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique.

INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Avis de conformité Canadien Le présent produit est conforme aux spécifications techniques retenues par l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

Avis RSS-Gen

Cet appareil est conforme à la (aux) norme(s) RSS exemptée(s) de licence d'Industrie Canada. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférences ; et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, y compris les interférences qui peuvent provoquer un fonctionnement indésirable de l'appareil.

RSS-Gen l'avis

Le présent appareil est conforme aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage ; (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Modification

Tout changement ou modification non expressément approuvé par le détenteur de cet appareil peut annuler le droit de l'utilisateur à faire fonctionner l'appareil.

Modification

Toute modification non approuvée explicitement par le fournisseur de licence de l'appareil peut entraîner l'annulation du droit de l'utilisateur à utiliser l'appareil.

SilverSaver® Garantie limitée du produit

CONDITIONS DE LA GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT

- 1 Sous réserve des termes et conditions décrits dans cette garantie expresse, Minelab Electronics Pty Ltd (ACN 008 208 446) ("**Minelab**") garantit que le SilverSaver 1000 et le SilverSaver 200 (les "**Produits**") seront exempts de défauts de matériaux ou de fabrication pendant les périodes spécifiées dans la clause 2 ("**Garantie SilverSaver**").
- 2 Les périodes de garantie des produits sont les suivantes :
 - 2.1 12 mois pour le SilverSaver 1000 ; et
 - 2.2 24 mois pour le SilverSaver 200.
- 3 La période de garantie des produits commence à la date d'achat du produit. Pour éviter toute ambiguïté, cette date figurera sur le ticket de caisse obtenu par l'acheteur du produit au moment de l'achat ("**Date d'achat**").
- 4 En cas de réparation ou de remplacement, la période de garantie SilverSaver sera égale au reste de la période de garantie du produit d'origine.
- 5 Cette garantie sera honorée uniquement si
 - 5.1 une preuve d'achat sous la forme d'un acte de vente, d'une facture ou d'un ticket de caisse est présentée à Minelab au moment de la réclamation au titre de la garantie.
 - 5.2 après avoir notifié à Minelab le défaut présumé, le client coopère avec Minelab et suit toutes les instructions raisonnables données par Minelab pour déterminer le problème et le retour et/ou la réparation du produit concerné (conformément à l'article 7) ; et
 - 5.3 le numéro de série apposé en usine est intact et n'a pas été modifié ou retiré du produit.
- 6 Dans toute la mesure permise par la loi, cette garantie :
 - 6.1 est étendue au client ("**Customer**") et est transférable à un propriétaire ultérieur légitime résidant dans le pays de l'achat initial ;
 - 6.2 ne s'étend pas aux pertes ou dommages indirects ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes indirectes ou consécutives subies à la suite d'un défaut de fonctionnement ou de performance des produits vendus ou d'un remplacement de produit ;
 - 6.3 ne couvre pas les pertes de revenus ou les dépenses réclamées ou encourues à la suite d'une défaillance du produit ;
 - 6.4 ne couvre pas les dommages causés par un accident, une mauvaise utilisation, un acte de négligence ou une omission, une usure normale, une altération, une modification ou un service non autorisé par le client ou toute autre partie ;
 - 6.5 commence à la date d'achat et expire à la fin de la période de garantie concernée ;
 - 6.6 est limitée au fonctionnement du produit dans des conditions normales d'utilisation et conformément aux instructions imprimées de Minelab ; et
 - 6.7 est limitée à la réparation ou au remplacement (à la seule discrétion de Minelab) de toute(s) pièce(s) renvoyée(s) à Minelab et dont l'examen par Minelab montre de manière concluante qu'elle(s) est (sont) défectueuse(s).
- 7 Le client doit renvoyer le produit défectueux à l'adresse du bureau de Minelab ou à un centre de service agréé, en fonction du lieu où se trouve le client. Minelab est responsable de tous les frais de transport, d'assurance, de taxes, de droits et de tous les coûts de retour du produit concerné à Minelab ou à un centre de service agréé. S'il est déterminé que la demande de garantie du client est valable, le produit réparé ou remplacé sera renvoyé au client aux frais de Minelab. Si la réclamation est jugée invalide par Minelab, le client sera responsable des frais d'expédition du produit concerné à Minelab et de son retour au client, ainsi que des frais de remplacement du produit par Minelab (le cas échéant).
- 8 La garantie de Minelab est limitée comme indiqué ci-dessus. Sous réserve de toutes les lois pertinentes dans chaque juridiction dans laquelle la garantie s'applique, aucune autre garantie ou représentation concernant le produit ou ses performances n'est faite ou donnée par Minelab.
- 9 Si une disposition du présent document est interdite, invalide ou inapplicable dans une juridiction, cette disposition sera, dans cette juridiction, sans effet dans la mesure de l'interdiction, de l'invalidité ou de l'inapplicabilité, sans invalider les autres dispositions du présent document ni affecter la validité ou l'applicabilité de cette disposition dans toute autre juridiction.